



## DELIBERATION N° 2024-034

**OBJET : Budget : Admission en non-valeur**



Le **25 novembre 2024 à 10h00**, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de l'Office de Tourisme au Mont-Dore et en visioconférence, sous la Présidence de M. Jean-François CASSIER, Président.

Date de la convocation : **14 novembre 2024**

Nombre de conseillers : En exercice : **20** – Présents : **12** – Pouvoirs : **1** - Votants : **13**

**Présents** : Jean-François CASSIER, Président, Dominique ALAMARGOT, Alphonse BELLONTE, Joffrey CHALAPHY, Stéphane CREGUT, Sébastien DUBOURG, Lionel GAY, Marylise GOIGOUX, Bertrand GOIMARD, François GORY, Jocelyne MANSANA, Marine - Alice POIZOT.

**Excusés** : François CONSTANTIN, Jean-Michel FALGOUX, Sébastien GOUTTEBEL, Amélie PANCRACIO, Jacques PERRON (pouvoir à Jean-François CASSIER), Patrick SEBY, Pierre SIMON, Henri VALETTE.

**Secrétaire de séance** : Luc STELLY, Directeur.

\*\*\*\*\*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1617-5 et L.2343-1 ;  
Vu l'Arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;  
Vu la demande du Service de Gestion Comptable d'Issoire auprès de l'ordonnateur de constater le caractère irrécouvrable des créances répertoriées dans la liste n° 6714080032 du 20/09/2024 annexée à la présente et de prononcer leur admission en non-valeur,

M. le Président propose au Conseil d'Administration d'admettre en non-valeur sur le budget 2024 au compte 6541 les créances listées pour un montant total de 9 935.56 € (neuf mille neuf cent trente cinq euros cinquante six centimes).

A la lecture de la liste soumise, le Conseil d'Administration ne souhaite pas admettre en non-valeur la créance correspondant au titre n° 1432 de 2006 émis à l'encontre de la Communauté de Communes du Massif du Sancy et dont le montant restant à recouvrer s'élève à 8 070 €.

M. Lionel GAY, intéressé à l'affaire en sa qualité de Président de la Communauté de Communes du Massif du Sancy, ne prend pas part au débat et au vote.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **NE RECONNAIT PAS** le caractère irrécouvrable de la créance relative au titre n° 1432 de 2006.
- **REJETTE** l'admission en non-valeur du titre n° 1432 de 2006.
- **ACCEPTE** l'admission en non-valeur de la liste n° 6714080032 du 20/09/2024, minorée du titre n°1432, pour un montant de 1 865.56 €.
- **DEMANDE** au Directeur de faire le nécessaire auprès du Service de Gestion Comptable pour que le recouvrement du titre n° 1432 de 2006 soit effectif.

**Pour : 12 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix**

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus dit,  
Le Président, Jean-François CASSIER

Le Secrétaire de séance, Luc STELLY





EDITION HELIOS  
 Présentation en non valeurs  
 arrêtée à la date du 20/09/2024  
 063064 SGC ISSOIRE  
 47500 - OFFICE TOURISME COMMUNAU SANCY

Exercice 2024  
 Numéro de la liste 6714080932  
 Type de liste : Non valeur  
 11 pièces présentes pour un total de 9935,56

= Catégories et natures juridiques de débiteurs  
 =  
 =  
 =  
 =

= Tranches de montants  
 =  
 =  
 =  
 =

= Exercice de P.E.C.  
 =  
 =  
 =  
 =  
 =  
 =  
 =  
 =  
 =

= Personne physique - Inconnue  
 = Personne physique - Particulier  
 = Personne morale de droit privé - Inconnue  
 = Personne morale de droit privé - Société  
 = Personne morale de droit public - Caisse Assurance Maladie  
 = 300 divers  
 = 302 ordre de reversement  
 = Poursuite sans effet  
 = Combinaison infructueuse d'actes  
 = RAR inférieur seuil poursuite  
 = Durée validité PVC dépassée  
 = Inférieur strictement à 100  
 = Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000  
 = Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000  
 = Supérieur ou égal à 5000

5 = Pièces pour  
 1 = Pièces pour  
 1 = Pièces pour  
 3 = Pièces pour  
 1 = Pièces pour  
 10 = Pièces pour  
 1 = Pièces pour  
 5 = Pièces pour  
 3 = Pièces pour  
 2 = Pièces pour  
 6 = Pièces pour  
 6 = Pièces pour  
 4 = Pièces pour  
 0 = Pièces pour  
 1 = Pièces pour  
 1 = Pièces pour  
 2 = Pièces pour  
 2 = Pièces pour  
 1 = Pièces pour  
 1 = Pièces pour  
 1 = Pièces pour  
 1 = Pièces pour

8587,2  
 322,38  
 852  
 157,3  
 16,68  
 9613,18  
 322,38  
 555,68  
 102,3  
 16,88  
 9816,38  
 218,18  
 1647,38  
 0  
 8070  
 0,2  
 115,68  
 58,3  
 322,38  
 131  
 1194  
 44  
 8070

Montant PEC  
 Montant restant à recouvrer  
 TOTAL 9935,56

Objet pièce  
 300-divers  
 300-divers  
 300-divers  
 300-divers  
 300-divers  
 300-divers  
 300-divers  
 300-divers  
 302-ordre de reversement  
 300-divers  
 300-divers  
 300-divers

Nom du rélevable  
 AGER LA MONDIALE PREV  
 KATZENFORT  
 LMA  
 BLACK JACK  
 SANCY COTE ORGANISATI  
 BUREAU MONTAGNE ASYN  
 LE RELAIS DES GROTTES  
 BERNARD Emille  
 LA VIEILLE ETABLE NC  
 TAPIS PAPISSERIE AUBU  
 COMMUNAUTE DE COMMUNE

Imputation budgétaire de la pièce  
 64108--  
 7082--  
 7082--  
 7082--  
 7082--  
 7082--  
 7082--  
 5698--  
 5698--  
 706--  
 706--  
 5698--

Référence de la pièce  
 T-353  
 T-237  
 T-74  
 T-93  
 T-235  
 T-22  
 T-1500  
 T-1096770217  
 T-203  
 T-221  
 T-1432

Exercice pièce  
 2017  
 2015  
 2015  
 2017  
 2019  
 2014  
 2009  
 2015  
 2012  
 2012  
 2006

Nature Juridique  
 = Caisse Assurance Maladie  
 = Société  
 = Société  
 = Société  
 = Société  
 = Inconnue  
 = Inconnue  
 = Inconnue  
 = Inconnue  
 = Particulier  
 = Particulier  
 = Inconnue  
 = Inconnue

N° ordre  
 1  
 1  
 1  
 1  
 1  
 1  
 1  
 1  
 1  
 1  
 1

Motif de la présentation  
 RAR inférieur seuil poursuite  
 Poursuite sans effet  
 Combinaison infructueuse d'actes  
 Poursuite sans effet  
 Combinaison infructueuse d'actes  
 Durée validité PVC dépassée  
 RAR inférieur seuil poursuite  
 Durée validité PVC dépassée  
 Poursuite sans effet  
 Poursuite sans effet  
 Combinaison infructueuse d'actes  
 Durée validité PVC dépassée  
 Poursuite sans effet  
 Durée validité PVC dépassée  
 Durée validité PVC dépassée  
 Durée validité PVC dépassée